

A Châtillon sur Morin, le 12 Février 2022

A Monsieur le commissaire enquêteur Jean-Pierre Gadon, pour le projet Grande Plaine

## Monsieur,

Suite à notre entrevue lors de l'enquête publique, je me permets comme convenu de vous faire quelques remarques dont nous avons parlées ensemble lors de mon passage à Linthelles et Pleurs et pour représenter le collectif Environnement Champenois en Péril (ecep51.fr).

- La SATURATION, pour éviter cet effet, le porteur de projet présente des cartes qui ne sont pas actualisées avec celles de la DREAL et parfois même sur certaine, en occultant complètement les éoliennes de la région. J'ai peine à croire que le public puisse se rendre compte de l'effet d'ECRASEMENT et d'ENCERCLEMENT des villages concernés. Comme vous avez pu le constater "seulement" 82 éoliennes ont été oubliées. <a href="https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=fec07849-5edb-428a-9c94-48f93394f5f7">https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=fec07849-5edb-428a-9c94-48f93394f5f7</a>

## La saturation du Sud Ouest Marnais est une réalité. Habitants de Pleurs, Linthelles et Linthes,

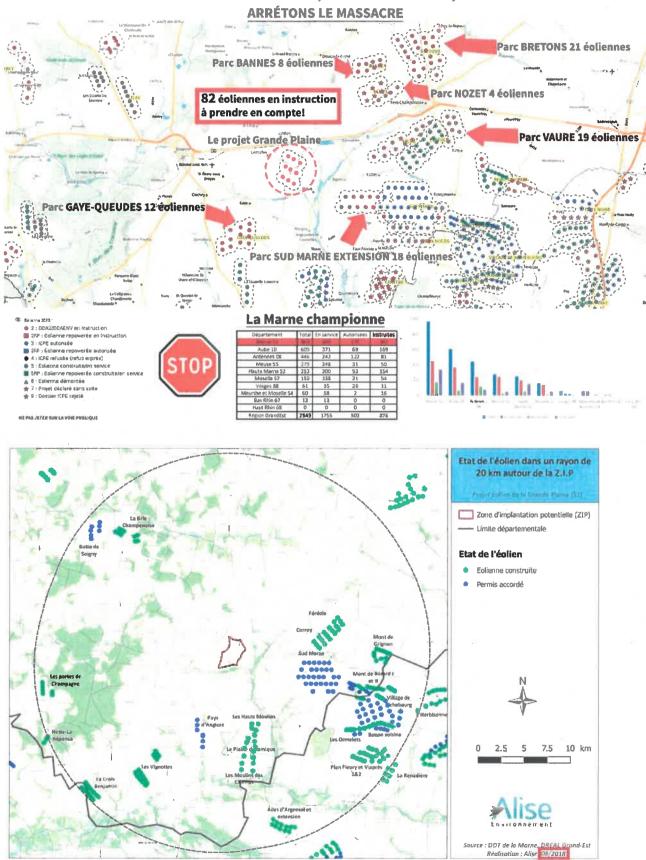
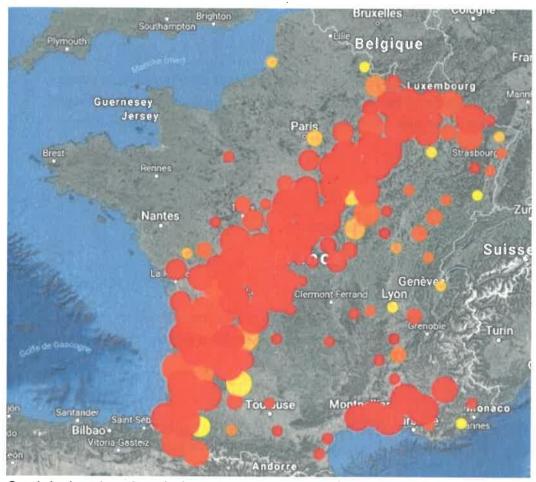


Figure 8 : Contexte éolien autour du projet

-La **BIODIVERSITE**, les OISEAUX ET CHAUVES-SOURIS sur le rapport de la MRAE est accablant sur certaines espèces en voie de disparition. En plein couloir migratoire et avec des variations de hauteur culminant à plus de 200m pour certaines éoliennes. Les zones de repos risquent fort de devenir inaccessibles pour certaines espèces et leur atterrissage fortement compromis sans risquer la collision avec des pales de plus en plus grandes. <a href="https://parlonssciences.ca/ressources-pedagogiques/les-stim-en-contexte/limpact-des-eoliennes-sur-les-oiseaux-et-les-chauves">https://parlonssciences.ca/ressources-pedagogiques/les-stim-en-contexte/limpact-des-eoliennes-sur-les-oiseaux-et-les-chauves</a>.



Couloir de migration de la grue cendrée

Les chauves-souris elles aussi seront impactées et de ce fait "l'EUDEMIS tordeuse de grappes", insecte nuisible pour les vignes,

https://www.agro.basf.fr/fr/cultures/vigne/ravageurs de la vigne/eudemis/ celui-ci pourrait bien desservir nos vignerons champenois soucieux d'éviter certains traitements de la vigne par soucis d'écologie dans un département riche de 700 éoliennes.

## Contribution d'un producteur de Champagne :

------ Message transféré ------Sujet :[INTERNET] Ferme éolienne de la Grande Plaine - contribution enquête publique
Date :Wed, 9 Feb 2022 10:15:21 +0100
De :>
Répondre à
Pour :ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

A l'attention du commissaire enquêteur,

Je suis défavorable à ce projet d'éolienne car il se trouve dans la zone d'exclusion de la charte UNESCO en se trouvant à moins de 10 km des premières vignes, or le potentiel du champagne et son impact positif sur notre vaste zone n'est plus à prouver, tant pour l'emploi que pour l'économie.

Cordialement,

- -La **DÉSINFORMATION**, là encore, aucune réunion d'information pour permettre aux habitants de peser le POUR et le CONTRE ainsi que les risques encourus à proximité d'un parc éolien.
- -Aucune **CONSULTATION** pour AVIS des habitants comme ont pu le faire les habitants de Nesle la reposte avec 77% de NON et Châtillon sur Morin avec 82% de NON.

https://www.lunion.fr/id337224/article/2022-01-30/les-habitants-de-chatillon-sur-morin-disent-non-au-projet-eolien ps://abonne.lunion.fr/id315839/article/2021-11-23/les-habitants-de-nesle-la-reposte-appeles-aux-urnes-sur-un-projet-eolien

Malgré la convention d'Aarhus aucun avis n'a été demandé aux habitants de PLEURS, LINTHELLES et GAYE. <a href="https://ree.developpement-durable.gouv.fr/la-convention-d-aarhus/article/la-convention-d-aarhus">https://ree.developpement-durable.gouv.fr/la-convention-d-aarhus</a>

-L'IMPACT VISUEL avec des éoliennes de 180m des coteaux champenois classés patrimoine mondial de l'UNESCO sera directement en "covisibilté", celui-ci étant à moins de 10km de (Sézanne, Allemant).

https://www.tourisme-champagne-ardenne.com/decouvrir/deguster-du-champagne/sites-unesco-en-champagne-ardenne

- le **DÉMANTELEMENT** des socles en béton des éoliennes, un arrêté pris le 22 juin 2020 et publié dans le journal officiel le 30 juin "introduit l'obligation de démanteler la totalité des fondations" mesures qui n'ont rien à voir avec le rapport du porteur de projet. Les 98% des éoliennes recyclées annoncés par la FEE et le ministre de la transition écologique qui, je vous le rappelle, précise lors d'une interview sur RMC que:

"Les pales d'éoliennes ne sont pas recyclables".

Lien vers la vidéo : <a href="https://ecep51.fr/wp-content/uploads/2022/02/PJ3-pompili-pale-non-recyclable.mp4">https://ecep51.fr/wp-content/uploads/2022/02/PJ3-pompili-pale-non-recyclable.mp4</a>

A la lecture des 1500 pages présentées par le porteur de projet et la MRAE, vous comprendrez la difficulté pour le commun des mortels de pouvoir comprendre et lire ce genre de rapport en 4h pendant la semaine et pendant les heures de travail...

Enfin je vous rappelle la volonté du département de la Marne de stopper le développement éolien qui possède déjà 700 mâts, soit 6 fois la moyenne nationale et pour la région du Grand Est avec 2300 mâts sur 8000 en France le tout pour seulement 6% d'énergie produite!

Nous espérons que vous tiendrez compte de ces quelques remarques, que vous donnerez un "avis défavorable" à ce projet et que vous tiendrez compte du cadre de vie des habitants de Pleurs que nous devons protéger.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Membre du collectif Environnement Champenois En Péril ecep51.fr